

Droit de réponse

Rapport définitif de contrôle n° 2019-042

SOLIHA EST PARISIEN

Fontenay-sous-Bois (94)

Est parisien



Le Président,

Monsieur le Directeur Général
ANCOLS
Direction du contrôle et des suites Nord-Est
La Grande Arche – Paroi Sud
92055 LA DEFENSE CEDEX

Fontenay-sous-Bois, le 15 février 2022

V/Réf. : RD_L/DQS/21-049

Objet : Rapport définitif de contrôle n°2019-042

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir les observations de notre Conseil d'administration sur le rapport définitif de contrôle transmis le 19 octobre 2021, afin qu'elles soient publiées concomitamment au rapport.

Le Conseil prend note de la reconnaissance par ce rapport de la qualité de l'accompagnement des ménages défavorisés accueillis par l'association et des efforts menés pour améliorer ses outils de contrôle de gestion et redresser une situation financière structurellement très fragile.

Il souhaite notamment réinsister sur :

Les réhabilitations et gros travaux menés depuis 2019 sur les résidences sociales les plus anciennes par le propriétaire :

- Pavillons-sous-Bois : réfection des parties communes fin 2020, ravalement des façades engagé fin 2021, avec changement des menuiseries extérieures et des portes palières.
- Neuilly-Plaisance : réfection générale de l'éclairage des parties communes avec systèmes de détection de présence ; projet en cours de réhabilitation complète et d'extension.
- Livry-Gargan : réhabilitation finalisée fin 2020.

Ces réhabilitations étaient particulièrement attendues. Elles faciliteront l'entretien courant des résidences et le travail des gardiens, travailleurs sociaux et gestionnaires pour maintenir la propreté et la sécurité dans un contexte de forte précarisation des publics accueillis et de financements réduits.

Les mesures relatives au respect des obligations mentionnées en irrégularités :

- Si une mise en concurrence systématique conforme à la commande publique doit être visée, une grande partie de nos achats est réalisée dans le cadre d'un groupement d'achat chargé de ces mises en concurrence.
- La mise en place des carnets d'entretien qui manquent sera relancée avec les propriétaires.
- La difficulté de mettre en place des conseils de concertation, du fait du peu de candidats et du taux de rotation important au sein des résidences sociales, que nous compensons par les réunions « Vivre ensemble » organisées avec les résidents ; sans compter les actions collectives menées par les travailleurs sociaux.

Les améliorations intervenues au sein de l'association depuis 2019 en matière de gestion administrative et financière :

- réorganisation de la comptabilité, optimisation des procédures et méthodes, recalibrage des temps passés, renégociations, ...
- réduction du déficit.

Le Conseil souhaite par ailleurs faire remarquer qu'il ne lui semble pas du mandat de l'ANCOLS de « confirmer l'impérieuse nécessité d'un rapprochement ou d'une alliance opérationnelle avec les autres structures du réseau SOLIHA, notamment parisiennes ».

Les actions engagées doivent en effet permettre le retour à l'équilibre et des conditions sereines pour faire évoluer notre projet associatif.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments de réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.



Bruno COGNAT